

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 18 novembre 2025, à 19 h

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

La séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi 18 novembre 2025 à 19 h se tiendra en présentiel à la salle du conseil et sera accessible par webdiffusion en direct et en différé par la suite.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 13 h le mardi, 18 novembre 2025 en cliquant sur lien suivant [Événements à venir](#), choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne ;
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site montreal.ca/outremont, se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Tous les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne;
- Toute question reçue avant 13 h le mardi, 18 novembre 2025 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement.

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Vous pouvez également vous inscrire sur place à partir de 18 h 30 pour poser votre question.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot de la Mairesse et des élus
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025, à 19 h
- 10.04** Période de questions des citoyens
- 10.05** Déposer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2025, à 19 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement
- 20.02** Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, pour l'année 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense financée par la ville centre
- 20.03** Addenda - Approuver la prolongation de la sixième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée additionnelle de six (6) mois à compter du 15 octobre 2025 / La recette totale est de 49 962,90 \$, plus les taxes applicables

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement
- 40.02** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril

47 – Urbanisme

- 47.01** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 153, avenue Springgrove, 721, avenue Stuart et 770, avenue Hartland

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner une mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 1^{er} décembre 2026
- 51.02** Désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 18 novembre 2025 et ce, pour une période de deux (2) ans

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1257378005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257378005;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER les dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2025-11-12 09:42

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257378005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont souhaite renouveler le projet de déneigement «Brigade neige» pour venir en aide aux personnes âgées à mobilité réduite dans l'arrondissement.

Pour ce faire, l'arrondissement souhaite accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la coordination et la mise en œuvre du projet de déneigement « Brigade neige » au cours de l'hiver 2025-2026.

Un appel à projets à été lancé sur la plate-forme GSS afin que les organismes puissent y déposer leur demande de soutien financier selon les critères du programme.

Le service de déneigement sera rendu disponible à partir du 19 novembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0357 - 7 décembre 2020 - Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Groupe scout 55e Guynemer d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet pilote Brigade Neige du 7 décembre 2020 au 31 avril 2021. / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement. / Dépenses provenant du Service de la concertation des arrondissements.

CA21 16 0351 - 6 décembre 2021 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55^e Guynemer d'Outremont pour la réalisation du projet pilote Brigade Neige pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 avril 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la direction d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépenses provenant du budget de fonctionnement

CA22 16 0418 - 5 décembre 2022 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55e Guynemer d'Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige du 13 décembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ledit projet de convention pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA23 16 0359- 5 décembre 2023 Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 6 décembre 2023 au 30 avril 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

CA24 16 0203 - 4 septembre 2024 Prolonger la convention et le calendrier d'activités 2023-2024 du programme Brigade Neige et accorder une contribution financière de 5 761 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal et Outremont pour le programme de la Brigade Neige 2024-2025 / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

La création d'une brigade neige vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de jeunes adolescents ou jeune adultes, assumera le déneigement gratuit des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour des personnes âgées à mobilité réduite de l'arrondissement. Il leur sera ainsi possible de se déplacer de façon plus sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

JUSTIFICATION

Voici les objectifs spécifiques poursuivis par le programme:

POUR LA COMMUNAUTÉ

- Favoriser le bon voisinage;
- Développer des liens intergénérationnels significatifs entre les jeunes et les aîné.e.s d'Outremont et ainsi diminuer les préjugés les un.e.s à l'égard des autres;
- Valoriser la mobilité active en saison hivernale.

POUR LES ÂÎNÉ.E.S

- Obtenir un service de déneigement qui répond à leurs besoins gratuitement;
- Faciliter les déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite;
- Augmenter le sentiment de sécurité, d'appartenance et ultimement la qualité de vie.

POUR LES JEUNES

- Mobiliser, recruter, équiper, former, soutenir, accompagner et évaluer des jeunes, adolescents et/ou jeunes adultes pour déneiger;
- Déneiger et déglacer l'entrée de chaque bénéficiaire aux moments appropriés, au moins 2 fois par semaine, et si possible, lors de tempêtes;
- Développer un sentiment d'appartenance au quartier;
- Favoriser le développement de nouvelles compétences (engagement civique, employabilité, etc.);

- Favoriser l'activité physique en saison hivernale tout en s'assurant de leur sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds de 10 000 \$, relatifs au déneigement, proviennent du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

- Cette contribution financière demeure non récurrente;
- Le montant doit servir pour le projet de la brigade neige pour l'édition 2025-2026.

MONTRÉAL 2030

La Brigade neige permet de répondre aux priorités 9, 18 et 19 identifiées dans le Plan stratégique Montréal 2030, soit :

- *Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*
- *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire*
- *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*

De plus, comme les volontaires déneigent manuellement à la pelle, cela permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet favorisera la mobilité des aîné.e.s et des personnes à mobilité réduite, tout en permettant à des jeunes de s'impliquer socialement dans leur quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Recrutement des bénéficiaires et des volontaires par l'organisme auprès des partenaires communautaires et institutionnels de l'arrondissement d'Outremont;
Promotion du projet par l'organisme sur leur outils de communications;
Promotion du projet sur les outils de communications de l'arrondissement en décembre au grand public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention par les deux parties;
Recrutement des bénéficiaires;
Début du projet au 19 novembre 2025;
Fin du projet en avril 2026;
Remise du rapport final en mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

Le : 2025-10-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1257378004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, pour l'année 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approuver le projet de convention à cet effet - Dépense financée par la ville centre

ATTENDU QUE l'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales et qu'elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté;
ATTENDU QUE la présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier d'Outremont, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257378004;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, pour la période 2025-2026 afin de poursuivre l'élaboration de la planification stratégique afin de réaliser des actions concrètes en développement social à travers le territoire d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Table de quartier d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de

l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par la ville centre.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2025-11-12 09:42

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257378004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, pour l'année 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approuver le projet de convention à cet effet - Dépense financée par la ville centre

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à

la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

Après des travaux d'actualisation menés en 2022 et 2023 avec les parties prenantes des 4 réseaux partenaires, une nouvelle version du cadre de référence est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024 (séance du 18 juin) pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2025-2026 s'élève à un peu plus de 4 M\$ et représente un minimum de 123 000\$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^e avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

CM24 0739 du 17 juin 2024

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2024.

CG24 0210 du 18 avril 2024

Approuver la réception d'une somme de 11M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CA24 160204 du 4 septembre 2024

Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Dépense financée par la ville centre

CA 23 160319 du 23 novembre 2023

Accorder un soutien financier de 34 675,50 \$ à la Table de quartier Outremont, dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 afin de poursuivre les démarches de Plan de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CA22 16 0175 du 7 juin 2022

Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Maison des jeunes d'Outremont, pour la période 2022-2023 afin de démarrer le processus de forum et plan de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CA21 16 0163 du 7 juin 2021

Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à la « Table de quartier d'Outremont », pour la période 2021-2022 afin d'appuyer son démarrage conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DESCRIPTION

La communauté d'Outremont a vu naître une mobilisation sans précédent en réponse à la crise sanitaire par la mise sur pied de la Cellule communautaire. Depuis près de deux ans, des organisations de tous les secteurs d'activités se sont regroupées pour développer des réponses collectives à des enjeux hors du commun. Le quartier compte bien des concertations sectorielles fortes et dynamiques (familles, jeunesse, aînés et culture), mais c'était la première fois que se rassemblaient pour travailler ensemble des représentants d'horizons aussi variés et en si grand nombre. Cette expérience a fait émerger le souhait de poursuivre cette nouvelle habitude en dehors du contexte pandémique. De là est née l'idée de mettre sur pied une table de quartier à Outremont. Cet espace de concertation et de

collaboration permettra de développer des réponses collectives à des enjeux transversaux (développement du sentiment d'appartenance et de sécurité, lutte à la pauvreté et aux discriminations, cohabitation sociale, etc).

Pour ce faire, un comité de démarrage d'une dizaine de partenaires s'est constitué en novembre 2021, avec le soutien de la conseillère en planification de l'arrondissement d'Outremont et d'une organisatrice communautaire du CIUSSS. Ce comité avait comme mandat de superviser la conduite des activités menant à l'élaboration de la Table de quartier d'Outremont et de s'assurer que soient reflétées, dans la démarche, les préoccupations des différents acteurs. Plus spécifiquement :

- Élaborer la mission, la vision et les valeurs, définir les objectifs et la composition de la Table de quartier ;
- Participer au démarchage quant à l'incorporation comme OBNL au REQ ;
- Identifier et mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires ;
- Soutenir le développement d'une planification stratégique menant à un plan d'action concerté;
- L'embauche d'une première coordination.

L'assemblée de fondation de la Table de quartier Outremont a eu lieu le 22 mars 2022 et 7 administrateur.trice.s ont été élu.es pour faire partie du tout premier conseil d'administration.

On compte maintenant une centaine de membres répartis dans 3 catégories.

Depuis, un portrait de quartier, un projet à la lutte à la pauvreté pour favoriser le vivre-ensemble, un forum citoyen, de l'accompagnement aux organismes et une mise à niveau de leurs règlements généraux et de leur mission ont été réalisés.

La présente recommandation vise donc à soutenir la troisième année d'existence de la Table de quartier d'Outremont, notamment dans l'élaboration de la première planification stratégique afin de réaliser des actions concrètes en développement social à travers le territoire d'Outremont.

JUSTIFICATION

Outremont était le seul arrondissement de l'Île de Montréal à ne pas posséder d'instance de concertation intersectorielle et multiréseau. La Cellule communautaire d'Outremont, créée en période de mesures d'urgence, a permis de faire ressortir le besoin de se concerter pour offrir un meilleur service à la population et ce, en complément des tables sectorielles déjà bien ancrées sur le territoire (petite enfance, jeunesse et aînées). La Table de quartier d'Outremont a donc eu accès au soutien financier de l'initiative montréalaise grâce à une demande conjointe formulée par un comité de pilotage de partenaires communautaires et institutionnels du quartier pour bien entamer ses deux premières années d'existence.

Bien qu'Outremont ait une réputation de richesse et un niveau de vie élevé en comparaison des quartiers adjacents, l'arrondissement compte tout de même des poches de pauvreté, d'exclusion sociale et de défavorisation sociale et matérielle. Selon la Mesure du panier de consommation, on compte 11,8 % des personnes et 11,7 % des enfants de 0 à 5 ans d'Outremont à faible revenus. Le fait de vivre dans une situation précaire au sein d'une communauté plus aisée comporte son lot de défis: manque de ressources communautaires, stress psychologique dû au phénomène d'exclusion sociale, faible sentiment d'appartenance, etc.

De façon plus générale, le vieillissement de la population, le peu de liens avec les

communautés hassidiques, le manque de ressources communautaires sont autant de défis existants sur le territoire. Le portrait diagnostique a d'ailleurs permis de mieux saisir ces enjeux et besoins spécifiques de notre communauté. Les organisations présentes sur le territoire offrent des services de qualité dans leur domaine respectif, mais une table de quartier permet de développer une vision commune des actions à déployer pour améliorer la qualité de vie de tous les résidents et les résidentes d'Outremont, en particulier les populations défavorisées. Même si l'arrondissement d'Outremont est le plus petit de la Ville de Montréal, il existe un réel besoin de réunir tous les acteurs du territoire (OBNL, CPE, écoles, commerçants, lieux de culte, institutions) dans une perspective de développement social local.

L'adhésion au programme est donc une opportunité à saisir pour tous les acteurs du quartier en regard des enjeux locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué pour la Table de quartier Outremont par l'Initiative montréalaise pour la période 2025-2026 s'élève à **128 258 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
75 000\$	22 145\$	31 113\$	128 258 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	12%
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	13%
TOTAL	31 113\$	25%

Numéro de DA : 895307

Demande d'achat au SDIS de 14 733 \$:

Clé d'imputation BF-SDIS

2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003662.052139.00000.00000

Demande d'achat au SDIS de 16 380\$:

Clé d'imputation MESS:

1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052139.00000.00000

Concernant la contribution allouée par l'Entente administrative Ville-MESS

- Cette contribution financière demeure non récurrente;
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

MONTRÉAL 2030

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ». Cette démarche prendra en compte l'analyse différenciée selon les sexe (ADS+) dans la cadre du développement de ses différents outils de planification et de consultation publique. Cette démarche se veut inclusive et exempte de discrimination.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir la fiche jointe.

De plus, cette démarche prends en compte la planification stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont concernant l'orientation «Favoriser le vivre ensemble en encourageant les initiatives communautaires et l'engagement citoyen». Elle favorise la participation des citoyennes et citoyens à des projets à impact collectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.
- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Verser les fonds suite à la signature de la convention.
- Soutenir et accompagner l'organisme à travers les différents projets mis en oeuvre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

(Marie-Antoine PAUL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 23 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-20

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualité de vie



Dossier # : 1253711003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Approuver la prolongation de la sixième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi ² , bâtiment #3099, pour une durée additionnel de six (6) mois à compter du 15 octobre 2025. La recette totale est de 49 962,90 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement a approuvé le 15 avril 2019, pour une durée de deux (2) ans, la signature d'un bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2021, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2022;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2022, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseil a rétroactivement entériné le 2 mai 2023, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2024;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 3 avril 2024, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2025;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 11 mars 2025 la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une période de six (6) mois, soit jusqu'au 14 octobre 2025;

ATTENDU QUE le local devant être occupé par le CPE Frisson de Colline n'est pas encore prêt à accueillir ses futurs locataires, le déménagement initialement prévu pour la mi-

novembre 2025 doit être reporté à une date ultérieure encore inconnue;

ATTENDU que la Direction de l'arrondissement d'Outremont souhaite que le CPE puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE Frisson de Colline reçoit 80 enfants de 18 mois à 5 ans. Régi par les normes du ministère de la Famille du Québec, le CPE offre aux parents d'enfants d'âge préscolaire des services de garde attentionnés dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise l'estime de soi par l'éveil et le jeu, par le goût de socialiser et d'apprendre, et ce, dans un milieu valorisant chez l'enfant, son individualité et son droit au bonheur dans le respect de tous. Le CPE Frisson de Colline puise sa force et sa couleur dans une histoire éducative de plus de 40 ans et offre depuis toujours un service éducatif de qualité aux familles;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1253711003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'APPROUVER la convention addenda de modification du bail par laquelle l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de six (6) mois additionnels à compter du 15 octobre 2025, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 49 962, 90 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer la convention addenda de modification du bail pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2025-11-12 08:12
------------------	--------------------------	---------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1253711003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Approuver la prolongation de la sixième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi ² , bâtiment #3099, pour une durée additionnel de six (6) mois à compter du 15 octobre 2025. La recette totale est de 49 962,90 \$, plus les taxes applicables

CONTENU**CONTEXTE**

Le local devant être occupé par le CPE Frisson de Colline n'est pas prêt à accueillir ses futurs locataires, par conséquent, le déménagement initialement prévu pour la mi-novembre 2025 doit être reporté à une date ultérieure qui n'est pas encore connue.

Puisque la sixième convention de modification de bail entérinée par le conseil le 11 mars 2025 couvrait la période comprise entre le 15 avril et le 14 octobre 2025, il est requis de prolonger la convention pour une durée additionnelle de six (6) mois couvrant la période comprise entre le 15 octobre 2025 et le 14 avril 2026. Sur préavis de 30 jours, l'arrondissement mettra fin au bail sans autre avis ou pénalité.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1253711003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la sixième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi ² , bâtiment #3099, pour une durée de six (6) mois à compter du 15 avril 2025. La recette totale est de 49 962,90 \$, plus les taxes applicables

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'administration du CPE Frisson de Colline a adopté à l'unanimité le 8 décembre 2020 la résolution 20-CA-FDC-12 sollicitant l'Arrondissement d'Outremont pour le renouvellement du bail des locaux de l'avenue Van Horne pour une année supplémentaire. La Direction de l'arrondissement

Conformément au bail et à ses conventions de modification, « Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de 12 mois, commençant le 15 avril 2025 et se terminant le 14 avril 2026, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer annuel qui sera alors augmenté de 1 %. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locateur au moment de ce renouvellement.». Cette convention fait l'objet du présent dossier.

Une clause de terminaison anticipée sans pénalité a été ajoutée à convention de prolongation du bail 2025-2026, le déménagement du CPE Frissons de colline dans son nouvel local est prévu pour l'année 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160062 - 1243711004: Approuver la cinquième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2024. La recette totale est de 98 936,46 \$, plus les taxes applicables;

CA23 16 0121 - 1233711008: Approuver la quatrième convention de modification du bail par

laquelle l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de douze mois à compter du 15 avril 2023, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 97 956,89 \$, plus les taxes applicables;

CA22 16 0095 - 1233711019: Approuver la troisième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2022. La recette totale est de 96 987.02 \$, plus les taxes applicables;

CA21 160090 - 1210806001: Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de douze mois, à compter du 15 avril 2021, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 96 026,76 \$, plus taxes;

CA19 16 0233 - Addenda: Dépôt de l'avis de modification au bail signé entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline visant à devancer la date d'occupation des lieux du 15 avril au 5 avril 2019;

CA 19 16 0156 - Addenda: Avis de modification au bail signé entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline visant à devancer la date d'occupation des lieux du 15 avril au 5 avril 2019 - Renonciation au loyer de la période visée à titre de subvention;

CA19 16 0143 - 1191904002: Approuver le bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 15 avril 2019, avec une option de renouvellement d'un terme additionnel d'une (1) année - Autoriser la directrice d'arrondissement, à signer ledit bail pour et au nom de Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont;

CA18 16 0270 - 6 août 2018 - mandat - relocalisation du CPE Frisson de colline

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à approuver la sixième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée de six (6) mois à compter du 15 avril 2025. La recette totale est de 49 962,90 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont n'envisage pas d'autre usage pour les locaux et n'a pas besoin de ces locaux pour d'autres projets;

La sixième convention de modification du bail proposée répond aux besoins des parties à court terme, sans créer de contraintes organisationnelles importantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

RECETTES

	Loyer annuel
Loyer annuel 2024-2025	49 962,90 \$
TPS	2 498,15 \$
TVQ	4 983,80 \$
Loyer total	57 444,85 \$

Le coût du loyer mensuel est de 8 327,15 \$, plus les taxes applicables, soit 9 574,14 \$ incluant les taxes.

Les revenus de cette location seront déposés dans l'imputation indiquée à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

La convention de modification du bail n'est pas en lien avec Montréal 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver la convention de modification du bail, le CPE Frissons de colline devra trouver de nouveaux locaux afin de desservir les familles d'Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette convention sera approuvée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 11 mars 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-17

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1255069030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069030;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chap. C-19), le projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171);

DE DONNER un avis de motion pour le projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171). L'objet du règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2025-11-12 09: 43

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255069030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026

CONTENU

CONTEXTE

À la demande du Cabinet du Maire, la piste cyclable existante sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont sera remplacée par une voie partagée de façon à favoriser la cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes tout en permettant de modifier les règles de stationnement pour autoriser le stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie. Pour ce faire, il est nécessaire d'y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 16 0399 - 07 novembre 2022 - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - Conversion la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement*

CA22 16 0072 - 07 mars 2022 - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

CA22 16 0046 - 07 février 2022 - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

CA22 16 0027 - 19 janvier 2022 - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au*

30 mars 2022 inclusivement

DESCRIPTION

Règlement 1171 Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe "H"

Lajoie

Côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Outremont et Stuart :
stationnement prohibé en tout temps stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h,
sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidants du secteur n°1,
du 1^{er} décembre au 31 mars. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mardi, du 1^{er} avril
au 30 novembre ;

Sur le côté sud il y aura remplacement des enseignes de signalisation indiquant la piste
cyclable par des enseignes indiquant une voie partagée entre les cyclistes et les
automobilistes

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de
fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique
Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de
qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoin

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces modifications seront diffusées lors de leur entrée en vigueur via les différentes plates-
formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les
citoyens.

Une opération de communication (automne 2025) sera réalisée spécifiquement auprès des
citoyens résidant sur la partie de l'avenue Lajoie entre les avenues Stuart et Outremont.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du projet de règlement : 18 novembre 2025

Adoption du projet de règlement : 09 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
ing., Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-22

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1255069031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069031;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chap. C-19), le projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171);

DE DONNER un avis de motion pour le projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171). L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2025-11-12 09:44

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255069031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril

CONTENU**CONTEXTE**

Un résidant de l'avenue Saint-Cyril entre les avenues Outremont et Wiseman a soumis une demande pour l'implantation d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Le résidant a remis toutes les pièces justificatives et sa demande est considérée recevable.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 9 septembre 2025, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

En fonction des documents reçus et leur analyse, il est recommandé d'implanter un espace de stationnement pour personne à mobilité réduite près de l'intersection Saint-Cyril et Wiseman

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****Règlement 1171**
Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe "H"

Saint-Cyril

Côté sud

stationnement prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°8. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 9 mètres à l'est de l'avenue Wiseman et l'avenue Wiseman : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette suppression sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du projet de règlement : 18 novembre 2025

Adoption du projet de règlement : 09 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
ing., Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-22

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1255753020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 153, avenue Springgrove, 721, avenue Stuart et 770, avenue Hartland

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 15 octobre 2025, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530*

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 153, avenue Springgrove, la demande d'approbation de PIIA;

Avec les suggestions suivantes :

- Conserver les pavés unis existant en cour avant;
- Augmenter la superficie végétale en cour avant.

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 721, avenue Stuart, la demande d'approbation de PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- Ajouter un fascia et un soffite en bois sur la terrasse proposée;
- Remplacer la couleur noire de la porte patio par une couleur pâle similaire aux fenêtres du mur latéral;

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 770, avenue Hartland, la demande d'approbation de PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- Pour la fenêtre (ITEM 1 – façade) située sur la façade, au niveau du rez-de-chaussée, à gauche de la porte d'entrée, reproduire les proportions et subdivisions d'origine. S'inspirer de la fenêtre existante;
- Remplacer la fenêtre (ITEM 2 – salon 1er façade) située sur la façade, au niveau du rez-de-chaussée, à droite de la porte d'entrée par une fenêtre à guillotine 40/60, avec pieds droits comme la composante d'origine. S'inspirer du voisin (768, avenue Hartland);

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2025-11-12 08:28

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255753020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 153, avenue Springgrove, 721, avenue Stuart et 770, avenue Hartland

CONTENU

CONTEXTE

Comme stipulé au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530* , les travaux visés par cette demande sont assujettis à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un PIIA. Les projets ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 153, avenue Springgrove :

Le site

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1973, non identifiée comme « Témoin architectural significatif » et située dans l'unité de paysage « 4.5 – Springgrove ».

Le projet

Le projet vise un agrandissement au mur arrière, la modification des ouvertures, l'ajout d'une construction hors toit et d'une terrasse sur le toit en plus d'un réaménagement paysager.

Relativement à l'immeuble situé au 721, avenue Stuart :

Le site

Le bâtiment est un duplex résidentiel construit en 1926, identifié comme « Témoin architectural significatif », catégorisé 1 selon l'étude Bisson et situé dans l'unité de paysage « 2.4 - Dollard ».

Le projet

Le projet vise l'ajout d'une terrasse et d'une porte patio au mur arrière au niveau de l'étage.

Relativement à l'immeuble situé au 770, avenue Hartland :

Le site

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1925, non identifiée comme « Témoin architectural significatif » et située dans l'unité de paysage « 1.3 Wilder ».

Le projet

Le projet vise le remplacement de fenêtres en façade ainsi qu'aux murs latéraux.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 153, avenue Springgrove :

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS et n'est pas catégorisé selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT que la proposition augmente l'espace habitable intérieure et extérieure et n'a pas d'incidence sur la couverture végétale;

CONSIDÉRANT la proposition visant à modifier la topographie naturelle de la cour arrière notamment par le rehaussement du mur de soutènement existant sur la limite du terrain afin de rendre l'espace plus fonctionnel et réduire la pente.

CONSIDÉRANT la grande surface minéralisée existante constituée de pavés unis en cour avant;

CONSIDÉRANT que le projet tend à respecter globalement les objectifs et les critères du règlement concernant les PIIA.

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec les suggestions suivantes :

- Conserver les pavés unis existant en cour avant;
- Augmenter la superficie végétale en cour avant.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 721, avenue Stuart :

CONSIDÉRANT que le bâtiment est un TAS et est catégorisé 1 selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT que le bâtiment fait partie d'un ensemble de 3 TAS similaires;

CONSIDÉRANT la terrasse arrière autorisée par le permis 3000971333-20 située au 711, avenue Stuart;

CONSIDÉRANT le style et les matériaux du soffite, du fascia et du garde-corps du balcon et du perron en façade;

CONSIDÉRANT les ouvertures existantes et d'origines de couleur pâle sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que la terrasse proposée sera peu visible de la voie publique;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande

d'approbation du PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Ajouter un fascia et un soffite en bois sur la terrasse proposée;
- Remplacer la couleur noire de la porte patio par une couleur pâle similaire aux fenêtres du mur latéral;

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le propriétaire a transmis une lettre d'opposition aux réserves formulées par le comité consultatif d'urbanisme. Cette lettre est jointe au présent sommaire décisionnel.

Relativement à l'immeuble situé au 770, avenue Hartland :

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS et n'est pas catégorisé selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT la typologie des fenêtres présente dans le voisinage;

CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment à la droite de la propriété concernée est très similaire à celle-ci;

CONSIDÉRANT que les ouvertures du voisin de droite sont celles d'origine;

CONSIDÉRANT que la proposition ne s'intègre pas aux ouvertures existantes sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet tend à respecter globalement les objectifs et les critères du règlement concernant les PIIA;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Pour la fenêtre (ITEM 1 – façade) située sur la façade, au niveau du rez-de-chaussée, à gauche de la porte d'entrée, reproduire les proportions et subdivisions d'origine. S'inspirer de la fenêtre existante;
- Remplacer la fenêtre (ITEM 2 – salon 1er façade) située sur la façade, au niveau du rez-de-chaussée, à droite de la porte d'entrée par une fenêtre à guillotine 40/60, avec pieds droits comme la composante d'origine. S'inspirer du voisin (768, avenue Hartland);

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Relativement aux immeubles situés au 153, avenue Springgrove, 721, avenue Stuart et 770, avenue Hartland, les projets ont été présentés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2025;

Étape à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Victoria HENDERSON
Architecte, Dominic Livernois-Diotte, Agent de
recherche en urbanisme et Gabriel VAN
BEVERHOUDT, Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et
inspection

Le : 2025-10-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1253711012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner une mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 1er décembre 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711012;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

DE DÉSIGNER la conseillère Amélie Cliche à titre de mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 1er décembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-11-12 08:13

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253711012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner une mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 1er décembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ., c. C-11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner, parmi ses membres, un maire suppléant ou une mairesse suppléante de l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19). Suite aux dernières élections tenues le 2 novembre dernier, de nouveaux membres du conseil ont été élus et assermentés le 13 novembre 2025.

L'assermentation de la Mairesse de l'arrondissement d'Outremont s'étant tenue le 13 novembre 2025, il y a donc lieu de procéder à la nomination d'une mairesse suppléante pour une période de douze mois soit du 18 novembre 2025 au 1er décembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA24 16 0308 - 1243711019 - Désigner la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2024 jusqu'à l'assermentation du nouveau conseil d'arrondissement
- CA24 16 0199 - 1243711013 - Désigner rétroactivement la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024
- CA23 16 0381 - 1233711020 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2023 au 5 juin 2024 (la conseillère Caroline Braun)
- CA23 16 0198 - 1233711014 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2023 (la conseillère Caroline Braun)
- CA22 16 0439 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 5 décembre 2022 au 5 juin 2023 (la conseillère Caroline Braun)
- CA22 16 0204 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 8 juin 2022 au 5 décembre 2022 (la conseillère Caroline Braun)
- CA21 16 0371 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2021 au 7 juin 2022 (la conseillère Marie Potvin)
- CA21 16 0222 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 7 juillet 2021 jusqu'à la date d'assermentation du nouveau conseil (la conseillère Valérie Patreau)
- CA21 16 0074 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 2 mars 2021 au 6 juillet 2021 (la conseillère Fanny Magini)

CA20 16 0345 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 novembre 2020 au 1er mars 2021 (la conseillère Mindy Pollak)
CA20 16 0218 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet 2020 au 2 novembre 2020 (la conseillère Valérie Patreau)
CA20 16 0089 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 10 mars 2020 au 2 juillet 2020 (la conseillère Fanny Magini)
CA19 16 0417 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 novembre 2019 au 9 mars 2020 (la conseillère Mindy Pollak)
CA19 16 0270 - Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet au 4 novembre 2019 (la conseillère Valérie Patreau)
CA19 16 0100 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 6 mars au 2 juillet 2019 (la conseillère Fanny Magini)
CA18 16 0372 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 6 novembre 2018 au 5 mars 2019 (la conseillère Mindy Pollak)
CA18 16 0215 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 juillet au 5 novembre 2018 (la conseillère Valérie Patreau)
CA18 16 0084 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 mars au 4 juillet 2018 (la conseillère Fanny Magini)
CA17 16 0446 - Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e) pour la période du 20 novembre 2017 au 5 mars 2018 (la conseillère Mindy Pollak).

DESCRIPTION

Désigner une mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 1er décembre 2026.

JUSTIFICATION

La mairesse suppléante possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-20

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1253711013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice- présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 18 novembre 2025 et ce, pour une période de deux (2) ans

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711013;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DÉSIGNER la conseillère Amélie Cliche à la présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU, pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont;

DE DÉSIGNER la mairesse de l'arrondissement Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU, pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2025-11-13 07:20

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253711013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 18 novembre 2025 et ce, pour une période de deux (2) ans

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 18 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*, ci-après appelé "le règlement", la présidence et la vice-présidence du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont choisis par le conseil de l'arrondissement. La présidence est également choisie parmi les membres du comité qui sont également membres du conseil de l'arrondissement. La durée du mandat des membres est de deux (2) ans et ce mandat est renouvelable trois (3) fois (art. 7.1 du règlement).

Considérant l'élection municipale s'étant tenue le 2 novembre 2025, il est requis de demander au conseil de l'arrondissement de procéder à la désignation de deux (2) membres du CCU, également membres du conseil d'arrondissement, à la présidence ainsi qu'à la vice-présidence du CCU pour une durée de deux ans à compter du 18 novembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160309 - 1243711019: Modification de la désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 3 décembre 2024 et ce, jusqu'à la date d'assermentation du nouveau conseil d'arrondissement;

CA23 16 0382 -1233711024: Désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 5 décembre 2023 et ce, jusqu'à la date d'assermentation du nouveau conseil d'arrondissement;

CA21 160370 - 1213711015: De nommer la conseillère Marie Potvin à titre de membre et de présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* de l'arrondissement d'Outremont;

CA21 160373 - De nommer la conseillère Caroline Braun à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont;

CA19 160416 - 1193489011 - le conseil nomme la conseillère Mindy Pollak à titre de membre et de présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont;

CA17 16 0447 - 1173489032 - le conseil nomme la conseillère Mindy Pollak à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont, pour un mandat de deux ans renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout en conformité avec les dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Considérant que les désignations des conseillères Caroline Braun à la présidence du CCU et Marie Potvin à la vice-présidence du CCU ont été entérinées par le conseil d'arrondissement par le biais des résolutions CA23 16 0382 et CA24 16 0309, considérant que le règlement prévoit que le mandat d'un membre du comité qui est membre du conseil prend fin lors de la perte de la qualité de membre du conseil, considérant que de nouveaux membres du conseil ont été élus et assermentés le 13 novembre 2025 suite à l'élection municipale s'étant tenue le 2 novembre dernier, il est requis de demander au conseil de l'arrondissement de procéder à la désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 18 novembre 2025 et ce, pour une période de deux (2) ans

JUSTIFICATION

Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2), articles 2, 7.1 et 18.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération additionnelle annuelle de la présidence et de la vice-présidence du comité consultatif d'urbanisme est prévue au Règlement portant sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement d'Outremont (AO-459)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution au Service du greffe de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-10-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)